



AUTOBLOCK

BLOPAGE AUTOMATIQUE DE CAMION À QUAI



SÉCURITÉ LOGISTIQUE



UTILISATION SIMPLE ET EFFICACE

CONFORME À LA RECOMMANDATION ED 6059

CONFORME À LA RÉGLEMENTATION MACHINE

MARQUAGE CE



AUTOBLOCK AVEC ZONE DE REFUGE (tampons de 500)





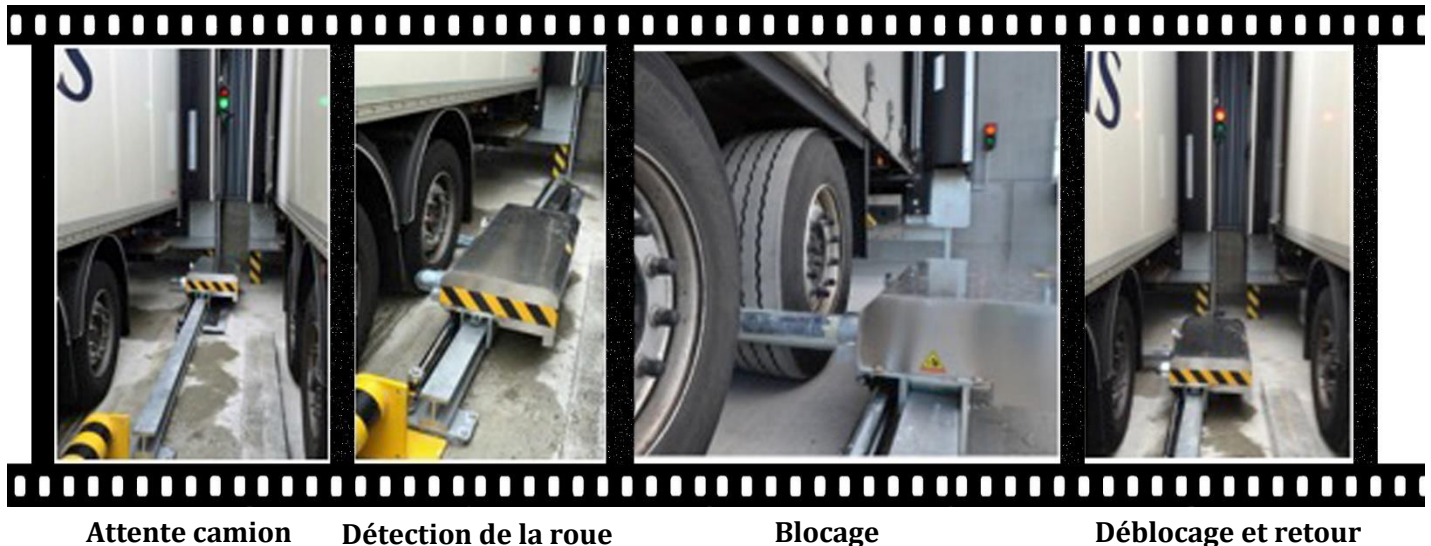
PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT



L'AUTOBLOCK est un système de blocage automatique d'un camion à quai. Il a été conçu pour renforcer la sécurité des intervenants lors des opérations de transbordement en limitant les risques d'accidents.

L'AUTOBLOCK permet à l'opérateur de bloquer le véhicule à quai avant le transbordement et de le libérer lorsque le transbordement est accompli par de simples impulsions sur l'armoire de commande.

Un système de signalisation par feux bicolores (pour le chauffeur) et par voyants à LED (pour l'opérateur) permet une utilisation simplifiée pour chaque intervenant.



Consignes pour le chauffeur :

- **Feu vert** : le chauffeur est libre de manœuvrer.
- **Feu rouge** : le camion est freiné, le chauffeur est interdit de toute manœuvre.



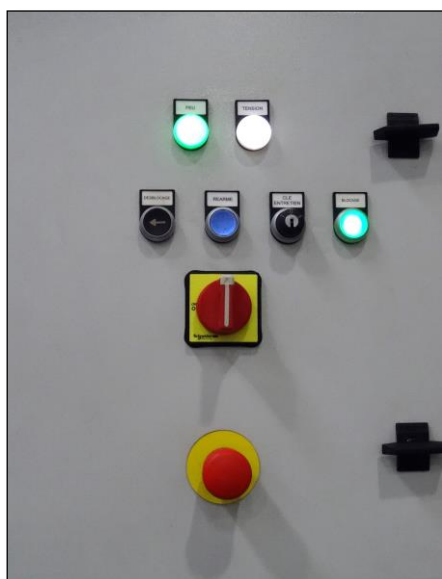
Consignes pour l'opérateur :

Lorsque le camion est à quai :

- **Voyant rouge** : la porte et le quai ne peuvent être manœuvrés. L'opérateur peut bloquer le camion (bouton « BLOCAGE »).
- **Voyant vert** : le blocage est effectué. La porte et le quai peuvent être manœuvrés. Le transbordement peut commencer.

Fin de transbordement :

- L'opérateur ferme la porte et remet le quai au repos.
- L'opérateur libère le camion (bouton « DÉBLOCAGE ») : le voyant vert devient rouge.
- Le camion peut repartir.



AVANTAGES DE L'AUTOBLOCK

L'AUTOBLOCK dispose de nombreux avantages lui permettant de se distinguer des autres systèmes existants :

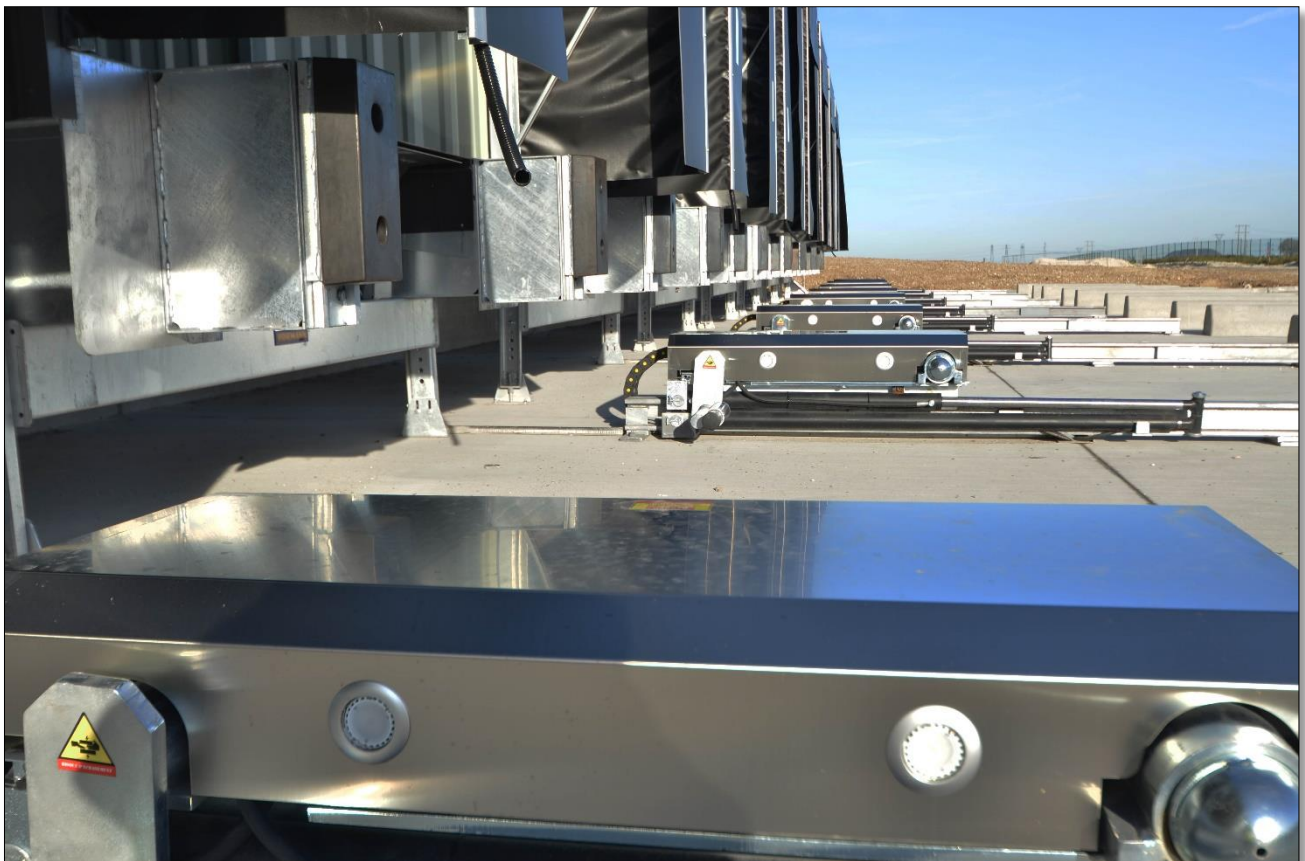
1. Le système libère automatiquement le véhicule, même si la roue est en pression sur le bloqueur.
2. Si lors du chargement, les freins du véhicule sont hors service (problème technique ou desserrage), lorsque l'opérateur donne l'ordre de déblocage, l'AUTOBLOCK détectera l'avancée du véhicule et ne le relâchera pas.
3. Les chauffeurs n'ont pas d'instructions particulières par rapport à leur mise à quai.
Feu vert : possibilité de se mettre à quai – Feu rouge : interdiction de partir.

L'AUTOBLOCK intègre de série un équipement complet, comprenant :

- Capteur de positionnement de porte.
- Capteur de positionnement de quai.
- Contacts secs pour le blocage de la porte et du quai.
- Beeper d'alarme.
- Feux extérieurs et voyants intérieurs à LED.
- Clef de maintenance.

Ces équipements permettent de répondre aux recommandations de la ED 6059. Afin de faciliter son utilisation et sa maintenance, l'AUTOBLOCK comprend également de série les équipements suivants :

Interrupteur été/hiver - Interrupteur à clef (intérieur de l'armoire) pour déblocage d'urgence du quai et de la porte - Contact pour déblocage automatique en fin de transbordement (porte fermée et quai au repos) - Câblages par connecteurs des capteurs et de la liaison extérieure (facilite la maintenance) - Eclairage de zone à LED avec crépusculaire réglable - Voyants LED sur les relais et les bobines (facilite la maintenance) - Alimentation stabilisée avec protection contre les courts circuits - Automate programmable avec affichage des alarmes.





Logiciel de contrôle

UNE FABRICATION SOIGNÉE ET CONTRÔLÉE

L'AUTOBLOCK se divise en trois parties : l'hydraulique, l'électromécanique et la mécanique. Chaque partie fait l'objet d'un contrôle individuel. Par exemple : la partie électromécanique est contrôlée par un logiciel spécialisé avec écran de contrôle qui vérifie chaque cycle. En fin de montage, chaque AUTOBLOCK est contrôlé et testé. Puis ils sont entreposés dans des racks de transport.



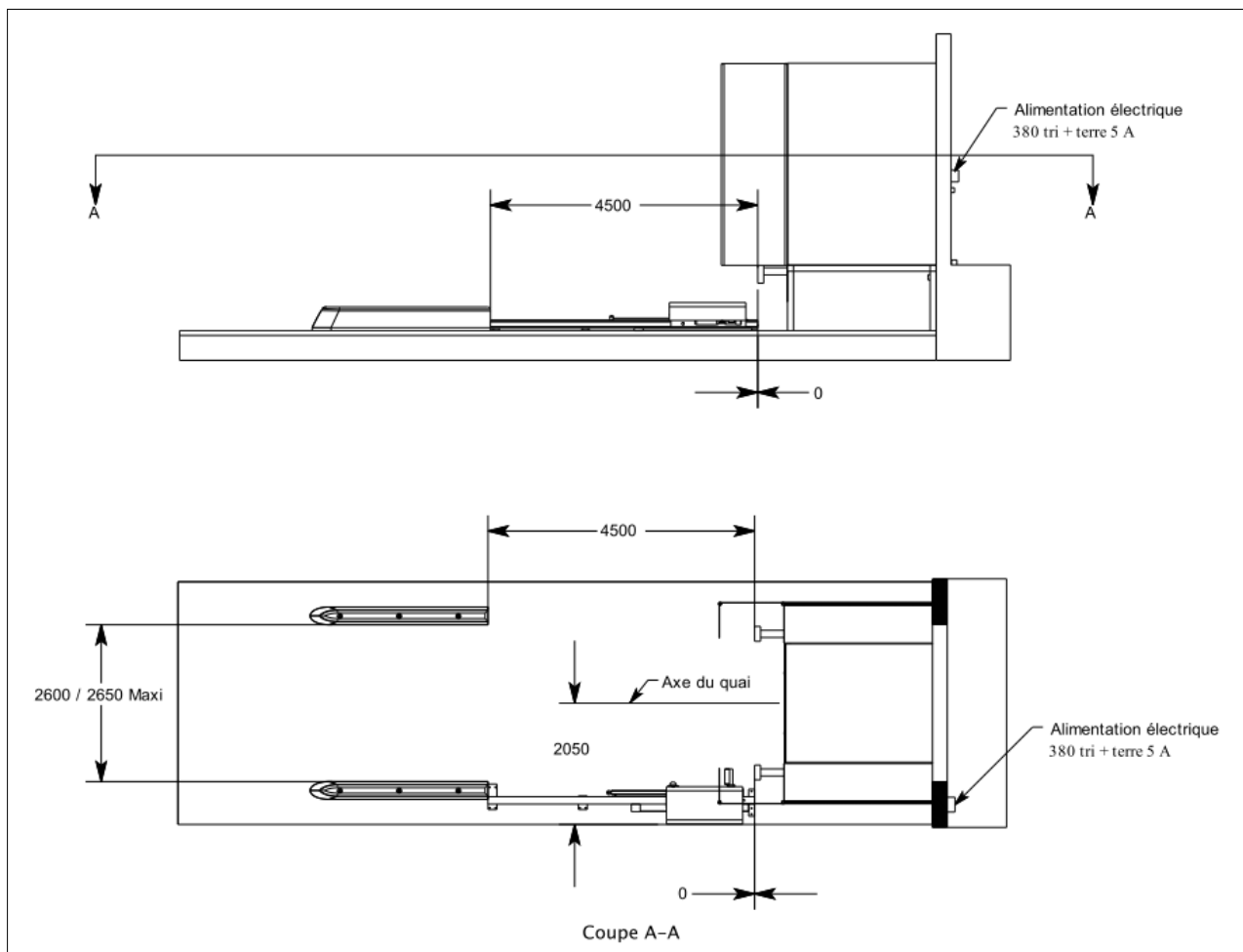
PRIX INNOVATION 2015



L'AUTOBLOCK A ÉTÉ DISTINGUÉ EN 2015 LORS DE LA REMISE DES TROPHÉES DE L'INNOVATION, AU SALON DE LA PRÉVENTION ET DE LA SÉCURITÉ « PRÉVENTICA » À TOULOUSE.



RÉSERVATIONS GÉNÉRALES



Pose de l'AUTOBLOCK sur une dalle béton (ou sur plots béton).

Arrivée électrique 380 V triphasé + terre - 5 Ampères.

Gaine de liaison entre l'intérieur et l'extérieur.

Pour tout renseignement ou situation particulière, nous consulter (plans de réservation sur demande).

CARACTÉRISTIQUES



Désignation :	AUTOBLOCK
Alimentation électrique :	380 tri + terre - 5 Ampères
Commandes :	24v DC stabilisée, auto protégé
Hydraulique :	Moteur 1,5 KW, 220/380 tri - 1500tr
Pompe :	9,8 cc, réservoir 12 litres
Huile :	HV 46 SAE 20 (basses températures)
Dimensions hors balancier :	4500 x 710 mm (475 h)
Poids :	700 Kg

CONFORMITÉS

Machine :	2006/42/CE
Équipement électrique machine :	EN 60 204-1 (2009)
Sécurité équipement hydraulique :	EN 282 (1996)
Sécurité systèmes de commande :	EN 13 849-1 (2008)
Conforme aux recommandations de la ED 6059 (Maintenance des véhicules à quai)	

AUTOBLOCK

LA SÉCURITÉ SANS CONTRAINTE



MAINTIEN D'UN VEHICULE A QUAÏ (ED 6059)

Les Recommandations de l'INRS, reprises dans la ED 6059, mettent en avant très clairement les fonctions de la cale automatique.

- 1- *Supprimer toute intervention humaine sur la zone dangereuse. ...*
- 2- *Immobiliser le camion lors du chargement et déchargement. ...*
- 3- *Rendre impossible tout déverrouillage du dispositif de blocage par le chauffeur.*

Ce matériel doit être inter-verrouillé au mouvement d'ouverture et de fermeture de la porte et du quai de manière à :

- A- *N'autoriser l'ouverture de la porte de quai que si le dispositif de maintien à quai est verrouillé...*
- B- *Empêcher le départ du camion tant que la porte n'est pas refermée.*

L'AUTOBLOCK a été conçu dans le respect de ces textes, et notamment les deux points ci-dessous, en tenant compte d'études et d'essais réalisés par des organismes agréés. (IRSST)

- 1- La hauteur de **blocage** de l'AUTOBLOCK est de 390 mm,
- 2- Inter verrouillage avec la porte et le quai. En effet, afin d'éviter la chute de l'opérateur depuis le quai, il est impératif que la porte puisse être manœuvré normalement*, **que si le système de blocage est en place**, (avec détection du véhicule) ET NON LE CONTRAIRE, c'est à dire que le fait de relever la porte met le système de blocage en place (et parfois, sans détection du véhicule).

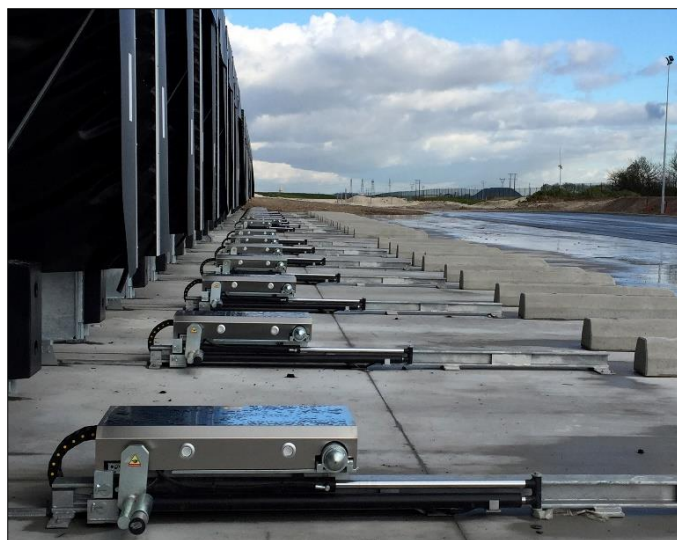
Autre point important vis à vis de la sécurité et du client :

Le maintien automatique implique que le système entre dans la catégorie Machine**, où quasi machine** depuis décembre 2009, et doit être conforme CE.

** Directive Machine : 2006/42/CE du 17 mai 2006

LE RESPECT DES POINTS CI DESSUS EST IMPORTANT, ILS ENGAGENT LA RESPONSABILITÉ DU CLIENT.

* Normalement : Sans qu'une alarme soit déclenché, ou que le système de blocage de porte soit neutralisé intentionnellement. (Sauf cas de maintenance, ou situation exceptionnelle contrôlée par un responsable agréé)



SIEGE SOCIAL : 87 Boulevard de l'Europe 64230 Lescar (France)

Tel : +33 559 810 100 - Mail : contact@asa-fermetures.fr - Site : www.asa-fermetures.fr

Tous droits réservés

En raison de l'évolution constante des produits, ASA FERMETURES se réserve le droit de modifier ceux-ci, sans préavis : modèle, caractéristiques techniques et commerciales. Les caractéristiques qui figurent dans ce catalogue sont publiées à titre indicatif, et ne peuvent représenter un quelconque compromis de la part d'ASA FERMETURES, de ses distributeurs ou installateurs.

Aucune partie de ce catalogue ne peut être reproduite, gravée, stockée et transmise de quelque façon, et quel que soit le procédé : électronique, mécanique, reprographie ou autre, sans autorisation préalable et par écrit officiel de ASA FERMETURES.